

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 04 DECEMBRE 2015



Présents : Monsieur Desmarest, Maire
Messieurs Six, Lecat, Breffel, Littière, Berte, Halleur, Chevalier.
Mesdames Ferro, Gardinier, Commun, Perdrieau.

Absent : Monsieur Braule

Absents excusés: Madame Berton

Absents excusés et représentés : Madame Derenty

Secrétaire : Monsieur Six.

INDEMNITE DE CONSEIL - PERCEPTRICE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer cette indemnité pour l'année 2015

RECENSEMENT 2016

Un agent recenseur et un agent coordonnateur ont été nommés pour pourvoir établir le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 - CCCA

Approbation du dit rapport pour l'année 2014.

Voté à l'unanimité

REMBOURSEMENT DE FRAIS – MANABRE JEAN-PIERRE

Monsieur Jean-Pierre MANABRE a suivi une formation auprès du Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysage, les 26 et 27 octobre 2015. Remboursement des frais de transport et de repas qui ont été engagés.

REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS POUR ELUS NE PERCEVANT PAS D'INDEMNITES

Oùï les explications de Monsieur Le Maire, il est décidé, à l'unanimité de rembourser les frais kilométriques pour les élus ne percevant pas d'indemnités selon le barème en vigueur avec un minimum de 50 km aller/retour.

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES – C.C.L.O.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont, à l'unanimité adopté ce schéma révisé de mutualisation de service au regard de la promulgation de la loi NOTRe.

OPPOSITION A LA FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE

Le Conseil municipal de la commune de Rethondes s'oppose à la proposition n°23 du projet de schéma départemental de coopération intercommunal, qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO et Forces Énergies, et réaffirme son attachement à l'existence du SEZEO.

NOUVELLE CARTE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal décide, en l'absence d'information très précise, de ne pas répondre favorablement à un quelconque rattachement.

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2016

Une subvention exceptionnelle de 500 €uros au profit de la Coopérative Scolaire (classe de neige).

SAUVEGARDE EXTERNALISEE

L'offre de sauvegarde externalisée nous permet d'héberger nos données de sauvegarde dans un centre d'hébergement, très simplement et en toute confidentialité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'ADICO pour un montant de 294 € TTC

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - RCR

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 100 €uros pour la participation de l'achat d'une machine à laver au Racing Club de Rethondes

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur Christian HALLEUR fait part, avec l'aide de la Médiathèque Départementale de l'Oise, de la relance de la bibliothèque communale. Un comité de lecture a été créé, la bibliothèque est informatisée pour des futures actions en étroite collaboration avec la MDO (Résidence d'auteur : Nicolas JUNKER)

SIVOC – PRINCIPE DE FISCALISATION

Le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre le principe de fiscalisation et de rattacher la participation de la Commune directement au budget communal.

RETRAIT DE LA PLAQUE WEYGAND

Où les explications fournies de Monsieur Six sur le passé polémique de la deuxième période de la vie du Général Weygand, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 4 contre de déposer la plaque située sous celle dédiée à la mémoire du Maréchal Foch.

Fait à Rethondes, le 05 décembre 2015

Le Maire,